

## ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE FEDOREST

### ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR

#### **Dossier à problèmes**

FedoRest est depuis longtemps connu de la CGSP comme un dossier à problèmes.

Premièrement, la présence de restaurants d'entreprise est l'un des avantages sociaux qui sont (ou devraient être !) indissociables des conditions d'emploi du personnel du SPF Finances.

Deuxièmement, la grande majorité du personnel travaillant dans les restaurants d'entreprise de FedoRest est employée dans des conditions de travail précaires (faible rémunération, contrats inadéquats, pas d'accès aux possibilités d'allègement de la charge de travail, etc.).

Troisièmement, il y a une pénurie de personnel dans plusieurs restaurants d'entreprise, en particulier dans les grands centres, alors que les conditions de travail moindres freinent fortement l'attraction de nouveaux collègues.

Quatrièmement, comme dans tous les services publics, il y a un manque de moyens, ce qui exerce une pression croissante sur les investissements en matériel de cuisine, mais surtout sur l'attractivité de FedoRest en tant qu'employeur.

Enfin, le gouvernement fédéral a récemment décidé d'octroyer des chèques-repas au personnel de la Fonction publique fédérale à partir du 1er janvier 2024.

publique fédérale », ce qui, bien sûr, aura aussi des implications pour FedoRest.

Tu trouveras ci-dessous un aperçu de l'état d'avancement de tout cela et des attentes futures pour les clients et le personnel de FedoRest.

#### **Avantages sociaux pour le personnel du SPF Finances**

Toute personne qui réussit une sélection au SPF Finances profitera simultanément de certains avantages, dont la possibilité d'utiliser un restaurant d'entreprise. Cet avantage social ne s'applique d'ailleurs pas seulement au personnel actif du SPF Finances, mais aussi aux collègues retraités. Cependant, l'accès aux restaurants d'entreprise n'existe pas pour tout le monde (ce qui n'est malheureusement pas mentionné !). Dans la pratique, certains collègues ne pourront en effet pas facilement faire usage de cet avantage - il suffit de penser aux agents de la Douane, qui travaillent dans des bureaux auxiliaires éloignés. Pour y remédier, un processus est toutefois en cours depuis un certain temps pour mettre à disposition ce que l'on appelle des distributeurs de repas sur les lieux de travail plus difficiles d'accès.

### Conditions de travail inadaptées chez FedoRest

Le personnel travaillant dans les cafétérias et les restaurants de FedoRest est en grande majorité employé en tant que contractuel. En soi, cette situation est moins attrayante qu'un emploi statutaire. Cependant, chez FedoRest, cette situation est aggravée par le fait que ce personnel n'a presque jamais de contrat à temps plein, avec un horaire à temps plein, par exemple. La plupart des collègues travaillent au maximum 6h30 par jour. Comme le législateur ne considère pas cet horaire comme un temps plein, ces collègues n'ont donc pas droit à des mesures d'allègement du travail, comme les interruptions de carrière à mi-temps ou l'emploi à 4/5e à partir de 55 ans. Pas mal de collègues ont dépassé cet âge et ressentent de plus en plus les effets physiques négatifs du travail. Ils n'ont malheureusement pas accès donc à ces possibilités d'allègement du travail.

### Manque de personnel

Un autre inconvénient de ces conditions de travail inadaptées est que de moins en moins de candidats se présentent aux campagnes de recrutement. En effet, l'étroitesse du marché du travail permet aux personnes potentiellement intéressées d'obtenir de meilleures conditions ailleurs que chez FedoRest. Dans les grands centres comme Bruxelles et Anvers, la charge de travail du personnel de FedoRest est donc de plus en plus importante, ce qui - avec le

soutien de la CGSP ! - a donné lieu à des actions sociales et à des mobilisations de ce personnel.

### Manque de moyens budgétaires

La politique d'austérité persistante fait également en sorte que les tentatives de remédier à la situation de FedoRest échouent invariablement. Par exemple, les propositions de procéder à des recrutements supplémentaires sont souvent refusées par l'Inspection des Finances (IF). C'est d'autant plus vrai depuis que le gouvernement fédéral a décidé de "rationaliser" les activités de restauration dans la Fonction publique fédérale. Par conséquent, l'IF considère l'actuel FedoRest comme dans une situation "temporaire". Dans le meilleur des cas, l'IF n'autorise donc que des embauches temporaires, en utilisant ce que l'on appelle des "contrats Rosetta" ou des contrats d'emploi de débutant - des contrats d'un an pour les jeunes de moins de 26 ans, renouvelables jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 26 ans. Cela apporte un certain soulagement temporaire, mais cette option aussi atteint rapidement ses limites. En outre, ce manque de ressources budgétaires signifie également que les investissements en matériel (tels que friteuses, lave-vaisselle, etc.) ne peuvent être réalisés qu'avec parcimonie et avec retard.

### Chèques-repas

Dans les éditions précédentes de l'Info-Flash Finances, nous avons déjà détaillé que la CGSP demandait une révision générale des barèmes pour l'ensemble du personnel de la Fonction publique fédérale, avec notamment une révision à la hausse des niveaux les moins rémunérés.

Malheureusement, le gouvernement fédéral a refusé de donner son aval à l'accord préliminaire conclu à cette fin avec la ministre de la Fonction publique. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral a décidé d'octroyer des chèques-repas à partir du 1er janvier 2024.

Toutefois, ces chèques-repas devront être financés. À cette fin, le gouvernement fédéral a notamment décidé<sup>1</sup> de procéder à la "rationalisation et à la centralisation des activités de restauration dans la Fonction publique fédérale". Cela nécessite une restructuration complexe des différents types de restaurants d'entreprise, tels qu'ils existent actuellement dans les différents services de la Fonction publique fédérale. En outre, FedoRest lui-même devra également changer radicalement.

### État des lieux

Cet enchevêtrement assez complexe de problèmes et de solutions potentielles fait partie des systèmes de négociation et de concertation, tels qu'ils sont définis par le

<sup>1</sup> Parmi les autres mesures de financement des chèques-repas, il y a l'indemnité de séjour et une

Statut syndical. La question est complexe en partie parce qu'elle ne peut pas être traitée uniquement avec les syndicats au sein du Comité de concertation de base (CCB) FedoRest du SPF Finances. Elle doit également être négociée avec les syndicats au niveau fédéral - au sein du Comité B - car plusieurs SPF sont concernés. Dans les pages qui suivent, nous ne parlerons toutefois que de l'état des lieux, tel qu'il a été expliqué aux syndicats lors de la réunion du Comité de concertation de base FedoRest au SPF Finances, qui s'est tenue le 13 septembre 2023. Toutefois, nous reviendrons certainement sur les discussions au sein du comité B à l'avenir.

### Plan de personnel de FedoRest

Lors de cette dernière réunion du CCB FedoRest, nous avons eu un aperçu de la situation en matière de recrutement et de promotion chez FedoRest. Nous pouvons en conclure que cette situation s'est quelque peu améliorée, mais qu'elle n'est pas consolidée. Ainsi, plusieurs recrutements pouvaient avoir lieu via une foire dite 'Rosetta' en mars 2023. Parallèlement, plusieurs postes ouverts pourraient malheureusement ne pas être pourvus. Il s'agit notamment de ceux d'Anvers, de Bruxelles, de Gand, de Louvain et de Namur. Plus précisément, la situation est la suivante :

contribution des départements (comme les SPF) à hauteur de 25 % du prix de revient des titres-repas. Nous en parlons dans d'autres numéros de l'Info-Flash Finances.

Recrutement de contrats Rosetta :

TYPE	NIV	NOM	RÔLE	RÉS	RESU					
EAU	BRE	LINGUIS	TIQUE	ENCE	LTAT					
Assistant( D	1	NL	Gand	En	En					
e)				service	Gand					
administratif(ve)				01/07/2023						
Assistant( C	1	NL/FR	Bruxelles	En	En					
e)				service	Bruxelles					
administratif(ve)				01/08/2023						
Adjoint administratif au	B	NL	Bruges	En	En					
gérant de restaurant				service	Bruges					
Adjoint administratif au	B	NL	Courtrai	En	En					
gérant de restaurant				service	Courtrai					
Adjoint administratif au	B	NL	Gand	En	En					
gérant de restaurant				service	Gand					
Adjoint administratif au	B	FR	Namur	Pas	En					
gérant de restaurant				encore	Gand					
Administratif adjunt	B			achevé						
restaurant manager				–						
				Convertir en statutaire ?						
Chefs cuisiniers	C	NL	Gand	Pas	Gand					
				encore						
				achevé						
				–						
				Convertir en statutaire ?						
Chefs cuisiniers	C	NL	Louvain	Pas	Louvain					
				encore						
				achevé						

Chefs cuisiniers C 1 NL Anvers Pas encore achevé

Chefs cuisiniers C 1 FR Liège En service 15/08/2023

Chefs cuisiniers C 1 FR Namur En service 01/10/2023

Chefs cuisiniers C 1 NL/FR Bruxelles Pas encore achevé

Employés de cuisine D 1 NL Anvers Pas encore achevé

Employés de cuisine D 1 NL Anvers Pas encore achevé

Employés de cuisine D 1 NL Anvers Pas encore achevé

Employés de cuisine D 1 NL Anvers Pas encore achevé

Promotions (= passage à un niveau supérieur) :

– Convertir en statutaire ?

– Convertir en statutaire ?

– Convertir en statutaire ?

TYPE	NIV	NOM	ROLE	RÉSID	RESU				
EAU	BRE	LINGUIS	TIQUE	ENCE	LTAT				
Regio- manageA r	C/B >1	NL/FR	Bruxelle	Nomm s é le	01/08/ 2023	gérant de restaura nt Adjoint C > B1 adminis tratif au gérant de restaura nt Adjoint C > B1 adminis tratif au gérant de restaura nt Compt C > B1 able	NL/FR	Bruxelle	Intervie ws en cours
Regio- manageA r	C/B >1	NL	Flandre	Nomm é le	01/08/ 2023		FR	Liège	Intervie ws en cours
Regio- manageA r	C/B >1	FR	Wallonie	Nomm é le	01/08/ 2023				
Intenda nt A	C/B >1	NL	Anvers	Pas encore achevé				Bruxelle	NL : Intervie ws clôturé es, FR: Intervie ws en cours
Intenda nt A	C/B >1	NL	Bruges	Pas encore achevé					
Intenda nt A	C/B >1	NL	Courtrai	Pas encore achevé					
Intenda nt A	C/B >1	NL	Gand	Pas encore achevé		Conseil A2 > 1 A3 budgéta ire et financi er	NL/FR	Bruxelle	Mise en concurr ence dans le Monite ur belge du 28/11/ 2022. La revalid ation de l'action est nécess aire.
Intenda nt A	C/B >1	NL	Louvain	Nomm é le	01/08/ 2023				
Intenda nt A	C/B >1	FR	Liège	Pas encore achevé					
Intenda nt A	C/B >1	FR	Mons	Nomm é le	01/08/ 2023				
Intenda nt A	C/B >1	FR	Namur	Nomm é le	01/08/ 2023				
Adjoint adminis tratif au	C > B1	NL	Anvers	Intervie ws en cours					

### Continuité du service ?

Étant donné que 9 des postes ouverts sur 16 n'ont pas pu être pourvus par voie de recrutement, alors que des postes restent également ouverts dans les promotions, la continuité du service est menacée à plusieurs endroits. Le Comité de gestion de FedoRest a donc décidé d'essayer de convertir certains postes Rosetta ouverts en postes statutaires - dans l'espoir que cela lui permettrait d'attirer des candidats. Toutefois, cette "conversion" n'est pas gagnée d'avance. Tout d'abord, cette possibilité doit être présentée aux présidents du SPF Finances et du SPF BOSA, ainsi qu'à l'Inspection des Finances. Le Comité de gestion espère bien que l'argument de la continuité du service sera décisif.

Concrètement, les postes suivants sont concernés : remplacement de 2 experts en marchés publics, remplacement de 2 auxiliaires de gestion niveau A1, remplacement de 2 comptables niveau B, remplacement de 7 gestionnaires/intendants de restaurant niveau A1 (à Bruxelles-Fedopress, Bruxelles-NoGa, Liège, Anvers, Bruges, Courtrai, Gand), 1 gestionnaire de communication niveau B, 1 gestionnaire de communication niveau A, 4 comptables auxiliaires niveau C.

En outre, il est également souhaité de remplacer 5 contractuels de cuisine niveau D (contrat de 6h30, à Bruxelles-Fedopress, Bruxelles-NoGa, Namur et Liège). Il convient

de noter que les postes ouverts pour quatre employés de cuisine de niveau D à Anvers ne sont pas mentionnés ici !

### Restructuration et perspectives d'avenir

La décision de principe susmentionnée du gouvernement fédéral de procéder à la "rationalisation et à la centralisation des activités de restauration dans la Fonction publique fédérale" n'est pas si simple dans la pratique. Tout d'abord, les institutions de sécurité sociale ont fait savoir qu'elles ne voulaient pas s'engager dans cet exercice. Un certain nombre de SPF doivent également encore communiquer de plus amples informations. La direction affirme tout de même qu'après la fin de la période des vacances, "un certain redressement est en cours". En tout cas, le gouvernement veut accélérer les choses. À cette fin, une note sera soumise au Conseil des ministres par FedoRest à la fin du mois de septembre ; note qui s'appuie sur un examen effectué par le bureau de consultance KPMG. Cette note contiendra certaines garanties concernant la sécurité de l'emploi pour les collaborateurs actuels de FedoRest.

### Transformation en association sans but lucratif (ASBL)

La note qui sera remise proposera de transformer FedoRest de l'actuel Service administratif à Comptabilité autonome (dépendant du SPF Finances) en une ASBL entièrement autonome. FedoRest sera probablement alors rebaptisé en conséquence. Cette transformation en ASBL



distincte aura de nombreuses conséquences importantes, notamment pour le personnel concerné.

### Transfert des contractuels

Les contractuels de FedoRest sont actuellement liés au SPF Finances. Ce contrat serait suspendu, tandis qu'ils obtiendraient un nouveau contrat avec l'ASBL à créer. Ces employés relèveraient ainsi de la compétence de la Commission paritaire n° 302 (HoReCa). Selon le management, cela entraînera une amélioration des conditions de travail du personnel (meilleure rémunération, écochèques, contrats *potentiellement* adéquats de 7h36, sous réserve d'une centralisation réussie de la préparation des repas dans six cuisines de production [situées à Louvain, Courtrai, Liège, Mons,

Fedopress-Bruxelles et Eupen] dotées de lignes de production professionnelles). Les employés conserveraient leur ancienneté, ainsi que d'autres droits acquis (tels que l'assurance hospitalisation, le 2e pilier de pension, etc.) Bien que les employés n'aient pas le choix d'accepter ou non ce nouveau contrat, une certaine "option de retour" serait prévue, dans un délai à déterminer.

### Transfert des statutaires

Les agents statutaires de FedoRest conserveront à nouveau leur lien avec le

SPF Finances (où ils ont été nommés), mais ils obtiendront ce que l'on appelle un "congé d'affectation" vers la nouvelle ASBL. Au sein de cette nouvelle ASBL, le management promet également de nouvelles carrières (avec des possibilités de promotion). La manière dont cela sera réglementé juridiquement n'est cependant pas claire pour l'instant.

### Vague de départs à la retraite

Le management affirme qu'il sera en mesure de financer tout cela, grâce au fait que de nombreux employés partiront à la retraite dans un avenir assez proche (une vague de départs à la retraite qui, compte tenu de la pyramide des âges inversée chez FedoRest, dure depuis un certain temps déjà).

### Conséquences pour les clients de FedoRest

Il y aura également des changements pour les clients de FedoRest (et d'autres restaurants d'entreprise dans d'autres administrations fédérales). Il n'est pas clair ici si les collègues retraités auront toujours accès aux restaurants d'entreprise et, si oui, à quelles conditions. Par ailleurs, les cuisines centrales de production seront chargées de la préparation (et de la distribution) des repas emballés sous vide - communément appelés "barquettes" -, tandis que des grillades et des frites fraîches seront également proposées dans certains points de vente (lorsqu'une cuisine est disponible).

### **L'infrastructure**

Les éventuelles fermetures de restaurants suivent actuellement l'évolution du plan d'infrastructure du SPF Finances. Mais des places seront ajoutées à l'avenir (en provenance d'autres SPF). On espère avoir environ 35 points de vente au total. Cela dépend toutefois de la collaboration avec la Régie des Bâtiments.

### **Suite de la procédure**

La note que FedoRest soumettra au gouvernement fédéral à la fin du mois de septembre a pour but de parvenir à des décisions définitives. Ces décisions seront probablement prises lors du conclave budgétaire au cours du mois d'octobre (ou novembre) 2023. Ensuite, ces décisions feront partie de ce que l'on appelle la "loi-programme", qui sera soumise à l'approbation de la Chambre fédérale des députés d'ici la fin de l'année. Mais avant cela, le Conseil d'État doit encore formuler un avis.

### **Négociations au sein du Comité B**

En outre, l'ensemble du dossier doit encore être soumis pour négociation au Comité B, où les représentants de la CGSP passeront tout au crible. Il est également important de noter que la transition du personnel de FedoRest vers une nouvelle structure d'ASBL peut également signifier que ce personnel ne tombera plus sous les règles du Statut syndical, tel qu'il s'applique dans le secteur public. Le dernier mot est donc loin d'être dit. À suivre, sans aucun doute.

**Alors, soyez attentifs aux messages de la CGSP et ... restez mobilisés !**

**ENSEMBLE, PLUS FORTS  
POUR LES SERVICES PUBLICS !**



## CONTACTS

Courriel : [finances.AMIO@cgsp.be](mailto:finances.AMIO@cgsp.be)

Sites : WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> - BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

## RESPONSABLES RÉGIONAUX

### IRB

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79 69 – E-mail : [van\\_gompen@hotmail.com](mailto:van_gompen@hotmail.com)

### IRW

#### \* CENTRE

Patrick BACKES - GSM : 0471/25 12 22 -  
E-mail : [patrick.backes@minfin.fed.be](mailto:patrick.backes@minfin.fed.be)

#### \* CHARLEROI

Claire EVERAERT - GSM : 0497/15 35 49  
– E-mail : [claire.everaert@minfin.fed.be](mailto:claire.everaert@minfin.fed.be)

#### \* HAINAUT OCCIDENTAL

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77 -  
E-mail : [pierre.wattier@minfin.fed.be](mailto:pierre.wattier@minfin.fed.be)

#### \* HUY

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56  
- E-mail : [patrick.massias@minfin.fed.be](mailto:patrick.massias@minfin.fed.be)

#### \* LIEGE

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 -  
E-mail : [agnes.pieyns@cgspacod.be](mailto:agnes.pieyns@cgspacod.be)

#### \* LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28  
93 69 - E-mail :  
[laurence.mazzocco@minfin.fed.be](mailto:laurence.mazzocco@minfin.fed.be)

#### \* MONS

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27  
- E-mail : [olivier.horman@minfin.fed.be](mailto:olivier.horman@minfin.fed.be)

#### \* NAMUR

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43  
06 - E-mail :  
[christian.defaux@minfin.fed.be](mailto:christian.defaux@minfin.fed.be)

#### \* VERVIERS

Adil MIZAR - GSM : 0496/76 11 97 -  
E-mail : [adil.mizar@minfin.fed.be](mailto:adil.mizar@minfin.fed.be)

#### \* WELKENRAEDT

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 5  
E-mail : [frederic.guiot@minfin.fed.be](mailto:frederic.guiot@minfin.fed.be)



*N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.*

#### Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur  
<https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>  
Adresse où écrire si vous ne consentez plus à  
l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du  
Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles Ou  
[info@cgsp.be](mailto:info@cgsp.be).